

Délibération
n°2025.016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Convention de
déploiement ENT
primOT - Territoire
Numérique Educatif

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'adhésion de la commune de Saint-Satur au GIP RECIA,
- l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Depuis 2015, le GIP RECIA développe des services numériques pour les collectivités et autres organismes du secteur public de la région Centre-Val de Loire. Il les accompagne et les conseille dans leur transition numérique et dans la gestion de leurs installations informatiques.

Dans ce cadre, l'académie d'Orléans-Tours et le GIP RECIA ont décidé de s'associer pour proposer des outils numériques aux écoles du 1er degré. En effet, lors du premier confinement de mars 2020, il est apparu une grande hétérogénéité dans l'équipement numérique de ces établissements scolaires. Aussi, l'Académie souhaite que soit proposé à toutes les collectivités locales de la région Centre-Val de Loire, via le GIP RECIA, un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant à toutes les écoles du 1er degré de l'enseignement public de bénéficier d'un outil adapté.

Monsieur le Maire propose de bénéficier de l'offre de service du GIP RECIA pour la mise en place de l'environnement Numérique de Travail et pour l'acquisition de matériel informatique et numérique dans le cadre du dispositif Territoire Numérique Educatif :

➤ Environnement ENT

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) est un ensemble intégré de services et de ressources numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'une ou plusieurs écoles, dans un cadre défini par le schéma directeur des ENT (SDET).

Il permet une communication aisée et sécurisée entre toutes les parties-prenantes de la communauté éducative, associant les enseignants, les élèves, les parents, les services académiques (circonscription, DSDEN, Rectorat) et la collectivité territoriale.

Cet ENT est proposé à l'ensemble des communes et structures intercommunales de la région Centre-Val de Loire exerçant la compétence scolaire, membres du GIP RECIA.

La dénomination de cet ENT est primOT.

➤ Programme Territoire Numérique Educatif

Le programme Territoire Numérique Éducatif (TNE) a pour ambition de contribuer à la transformation du système éducatif afin de répondre aux enjeux du 21ème siècle. Il a pour objectif d'être un accélérateur de la transformation numérique dans le domaine de l'éducation par une action simultanée sur quatre leviers : l'équipement, les ressources, la formation, la parentalité et l'inclusion scolaire.

Le dispositif TNE déploie des équipements numériques, des ressources pédagogiques et des dispositifs de formation à destination des professeurs et des familles. Il a pour objectif de répondre aux impératifs de la continuité pédagogique, réduire la fracture numérique et favoriser l'innovation.

Ce programme permet d'équiper les écoles en nous accompagnant dans l'acquisition de matériels et de ressources numériques incluant le déploiement de l'ENT PrimOT sur tout le territoire.

Monsieur le Maire présente la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public du territoire du Cher dans le cadre du programme « Territoire Numérique Educatif ».

La convention a pour objet de :

- définir les conditions dans lesquelles le GIP RECIA met à disposition de l'entité bénéficiaire l'ENT primOT
- formaliser les responsabilités et les rôles des 2 parties.

Les modalités financières des différents services proposés dans le cadre de la convention sont les suivants :

- Environnement ENT : 45€ /an et par classe (actuellement 5 classes) avec une réduction de 50% pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.
- Programme Territoire Numérique Educatif : prise en charge par le GIP RECIA jusqu'à 70% des équipements informatiques et numériques déployés dans le cadre du projet en cours de définition.

La convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au terme du dispositif TNE soit le 31 août 2026. A l'issue de sa durée d'engagement, la convention sera reconduite tacitement chaque année avec résiliation possible en respectant un préavis de deux mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

Après en avoir délibéré,
12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PRON),
Le Conseil Municipal,

AUTORISE la signature de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public du territoire du Cher dans le cadre du programme « Territoire Numérique Educatif » avec le GIP RECIA.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025

